

08 juin 2018 -17:47

Appartient à [Conseil des ministres du 8 juin 2018](#)

## Augmentation similaire des montants des allocations d'intégration

Sur proposition de la secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées Zuhail Demir, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui a pour objectif une augmentation similaire des allocations d'intégration.

Ce projet vise à augmenter uniformément les montants des cinq catégories de l'allocation d'intégration, qui varient en fonction du degré d'autonomie. Cette augmentation concrétise les décisions du conclave budgétaire relatives à la lutte contre la pauvreté, validées par le Conseil des ministres du 30 mars 2018.

L'allocation d'intégration est octroyée aux personnes touchées par un handicap et qui sont confrontées à une réduction de leur autonomie dans l'exercice des tâches quotidiennes.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal portant majoration des montants de l'allocation d'intégration en application de l'article 6, § 6, de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe